

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton l'art. 130 de la Constitution vaudoise (CST – VD). Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Conformément à l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), le Grand Conseil procède à une élection complémentaire, sur préavis de la Commission de présentation, lorsqu'un siège de juge cantonal ou juge cantonal suppléant devient vacant. Pour rappel, les juges suppléants du Tribunal cantonal, à l'instar des juges, doivent disposer d'une formation juridique (art.16 al. 3 loi d'organisation judiciaire - LOJV) sous réserve des cas exceptionnels. Ils ne siègent pas en Cour plénière ni en Cour administrative (art. 68 al. 2 LOJV). Concernant leur rémunération, ils sont rétribués par indemnités. Les magistrats judiciaires ne peuvent participer à une activité ni exercer une profession qui soit de nature à nuire à l'exercice de leur charge, à compromettre leur situation officielle ou à gêner leur indépendance.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal jusqu'au terme de la législature judiciaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 21 mai 2015, à la Salle du Sénat, au Palais de Rumine, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Jessica Jaccoud ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville et Jacques Perrin. Mme Fabienne Despot et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). étaient excusés pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses deux de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard et Jean-Jacques Schwaab, MM. Philippe Reymond et Philippe Richard étant également excusés pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO), requise par l'article 156 de la LGC. L'annonce a été publiée le vendredi 27 mars 2015 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 25 avril 2015, une seule personne avait déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu la candidate selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée de l'entretien a avoisiné 45 minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité de la candidate, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Préavis de la Commission de présentation

La candidate, entendue par la commission, est :

- Madame Anne CHERPILLOD

A l'issue de l'audition, les experts, après délibérations, ont souligné que la candidate possédait les qualités requises pour ce poste de magistrat suppléant au Tribunal cantonal. Ils s'accordent à reconnaître les excellentes qualités intellectuelles de Mme Cherpillod. Par conséquent, les experts formulent un préavis unanimement positif à cette candidature.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour et ont été unanimes sur les qualités relevées, par les experts, de Mme Cherpillod pour officier comme magistrate suppléante au Tribunal cantonal.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement et à l'unanimité l'élection de Madame Anne Cherpillod comme juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésereux, le 26 mai 2015

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.